

USINAGE

5371 - DEP - 1 800 h

FRAIS DE FORMATION 2022-2023

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	8,62 \$
2 - Prévenir les risques d'atteinte à la santé et la sécurité au travail	14,44 \$
3 - Rechercher de l'information technique sur les procédés de fabrication et sur les matériaux	20,87 \$
4 - Effectuer des calculs liés à l'usinage	18,54 \$
5 - Interpréter des dessins techniques	28,09 \$
6 - Effectuer le contrôle dimensionnel et géométrique des pièces	18,75 \$
7 - Effectuer le montage de machines-outils	16,25 \$
8 - Réaliser des activités connexes aux travaux d'usinage	26,05 \$
9 - Communiquer en milieu de travail	9,76 \$
10 - Effectuer des opérations de base au tour	17,78 \$
11 - Effectuer des opérations de base à la fraiseuse	17,13 \$
12 - Usiner des pièces au tour	22,14 \$
13 - Usiner des pièces à la fraiseuse	16,84 \$
14 - Conduire un tour à commande numérique	12,41 \$
15 - Conduire un centre d'usinage	14,17 \$
16 - Effectuer la programmation manuelle de machines-outils à commande numérique	21,14 \$
17 - Effectuer la programmation conversationnelle de machines-outils à commande numérique*	16,20 \$
18 - Effectuer la programmation automatique d'un tour à commande numérique*	16,22 \$
19 - Effectuer la programmation automatique d'un centre d'usinage*	17,57 \$
20 - Usiner des pièces au tour à commande numérique*	14,04 \$
21 - Usiner des pièces au centre d'usinage*	13,27 \$
22 - Effectuer la mise en route d'un tour à commande numérique en vue d'une production	19,37 \$
23 - Effectuer la mise en route d'un centre d'usinage en vue d'une production sérielle*	17,07 \$
24 - S'intégrer au milieu de travail*	11,06 \$
Sous-total	407,78 \$

II. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,55 \$
Sous-total	8,55 \$

TOTAL: Montant à payer au centre

416,33 \$

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

* Montant estimé - coûts non disponibles auprès du fournisseur

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

IV. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

1 calepin de notes	2,00 \$
1 tablette de feuilles quadrillées (4 carreaux pouces)	2,50 \$
1 calculatrice scientifique (Texas TI-30XIIS)	22,00 \$
2 crayons à mine ou poussettes-mines	1,50 \$
2 stylos	1,50 \$
1 marqueur permanent	2,50 \$
1 ensemble de géométrie	10,00 \$
1 surligneur	1,50 \$
1 paire d'écouteurs au choix	20,00 \$
Cadenas	8,00 \$
Pantalons de travail bleus. Quantité recommandée: 2	80,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA (triangle vert)	120,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA. (transparente ou translucide seulement)	6,00 \$
Coût approximatif	277,50 \$

V. Uniformes obligatoires à vous procurer chez le fournisseur autorisé**

T-shirts marine - ancien logo (disponible au CEP jusqu'à épuisement des stocks). Quantité recommandée: 3	45,00 \$
OU	
T-shirts marine - nouveau logo. Quantité recommandée: 3	73,50 \$
Coût approximatif	73,50 \$

** Vous aurez le nom du fournisseur retenu lors de votre rencontre d'accueil

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.